



Dossier de presse

Session du Département du Calvados

Lundi 12 décembre 2016



Les élus départementaux du Calvados se réuniront en assemblée, lundi 12 décembre 2016 à partir de 14 heures à l'Hôtel du Département, afin de débattre des orientations budgétaires pour l'année 2017. P. 3

Les conseillers départementaux doivent également se prononcer sur les dossiers suivants :

- Le projet de mandature 2015-2021 p. 5
- Stratégie Calvados 2025 : les priorités en matière d'aides aux territoires p. 7
- La refonte de la politique culturelle du Département p. 8
- Le transfert de la compétence Transports à la Région P. 10
- La fermeture de l'agence de développement économique Calvados Stratégie p. 11

Orientations budgétaires 2017

Malgré ses importants efforts de gestion, le Département du Calvados subit de plein fouet la contrainte croissante que fait peser l'Etat sur ses finances. Le projet de loi de finances pour 2017 traduit une nouvelle fois la stratégie d'étranglement financier auxquels sont soumis les Départements : **réduction des recettes (- 13 M€) et baisse de la fiscalité directe mais surtout augmentation des dépenses (+ 2,5 M€ sur la masse salariale par exemple).**

Maintenir le cap en 2017

Sans visibilité mais résolu à repousser ce terrible effet de ciseau qui menace une quarantaine de Départements, le Calvados réussit à maintenir son cap pour 2017. La construction du budget se détend sous l'effet de la **bonne orientation des droits de mutation, d'un infléchissement dans l'évolution des dépenses de RSA** et la persistance du taux d'intérêt à leur plus bas niveau historique. Le rétablissement de l'épargne à 54 M€ traduit également le résultat de la revue des dépenses, fruit d'un dialogue de gestion permanent.

Un nouvel environnement

L'année 2016 signifie pour le Département la fin de ses aides directes aux entreprises, la fermeture de son agence de développement économique « Calvados

Stratégie » et le transfert de sa compétence Transports à la Région, qui marqueront un changement de périmètre dans le projet de budget 2017.

De nombreux travaux ont été engagés afin de repositionner le Département sur un nouveau socle de compétences.

Les nouvelles politiques en cours de définition, agriculture, pêche, culture, sport, jeunesse, tourisme, ingénierie territoriale, prendront place dans une nouvelle maquette budgétaire dès l'an prochain.

Investir pour soutenir l'économie

En janvier dernier, l'assemblée départementale a défini sa programmation pluriannuelle des **investissements pour la période 2016-2021**. Plusieurs plans ont déjà été votés en cours d'année pour un montant de **150 M€**, dont :

- la modernisation des EHPAD (6,5 M€) : Honfleur, Trouville-sur-Mer, Saint-Pierre-sur-Dives et Vire ;
- la restructuration des collèges (50,3 M€) : lancement de travaux aux collèges Jean Castel à Argences, Hastings à Caen, Bois d'Orceau à Tilly-sur-Seulles, Maupas à Vire et Gustave Flaubert à Pont-l'Évêque ;

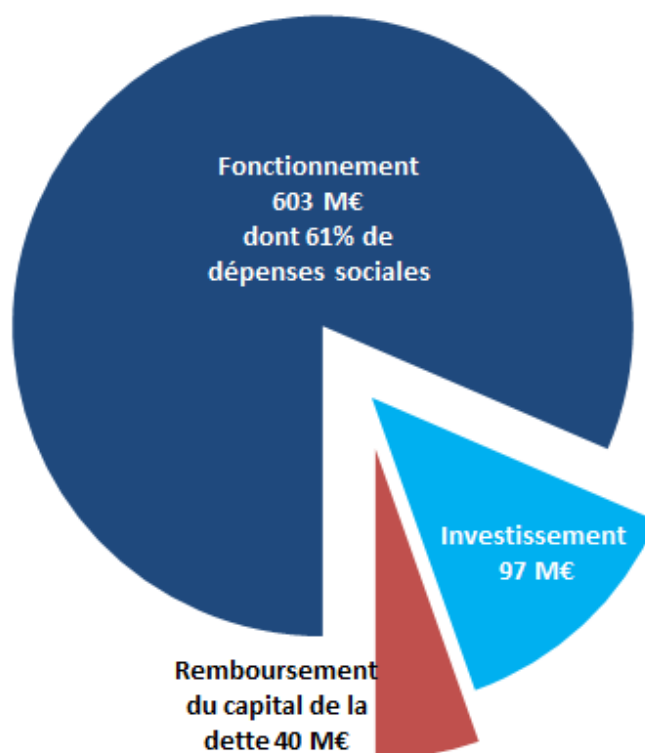
- le plan portuaire de 32 M€ : lancement de travaux à Port-en-Bessin-Huppain, Deauville, Dives-sur-Mer et Honfleur.

L'adoption du **plan stratégique immobilier** en juin dernier, récompensé par le prix national de l'innovation financière, se concrétisera en 2017 par le **lancement des travaux de restructuration de l'Hôtel du Département** en septembre. Avant l'été, une partie des services occupant le siège rue Saint-Laurent déménagera au château de Bénouville le temps des travaux.

Solidarité territoriale

Il est prévu en 2017 d'engager le financement de la **nouvelle politique départementale en faveur des territoires** qui fera date dans la reconnaissance du Département comme chef de filât en matière de solidarité territoriale. **17 contrats départementaux de territoire** seront mis en place sur les territoires des 17 futurs EPCI, engageant sur la mandature un investissement du Département de **près de 60 M€**. Le dialogue contractuel avec les territoires s'engagera sur la base d'une véritable stratégie « Calvados Territoires 2025 ».

Orientation budgétaire pour 2017
740 M€



Projet de mandature 2015-2021

Les orientations budgétaires pour 2017 s'inscrivent dans les perspectives pluriannuelles que l'assemblée départementale s'est fixée pour les années 2016-2021, déclinées aujourd'hui dans son projet de mandature.

En effet, depuis le début de cette mandature en mars 2015 et, dans un contexte institutionnel en pleine mutation, les élus de la majorité départementale ont remis à plat l'ensemble des politiques publiques et affirmé, à travers une nouvelle feuille de route, leurs priorités pour les prochaines années.

Les compétences départementales revisitées

La réforme territoriale a instauré une nouvelle répartition des compétences territoriales et fait évoluer les missions du Département : certaines sont confortées, d'autres transférées ou supprimées.

De plus, la clause de compétence générale lui ayant été retirée, le Département n'a plus la faculté d'agir sur tous les sujets et dans tous les domaines.

▲ Compétences conservées

- Action sociale
- Collèges
- Routes et ports départementaux
- Tourisme, sport, jeunesse et culture

▲ ▲ Compétences nouvelles

- Schéma d'accessibilité des services au public
- Ingénierie territoriale

▼ Compétences réduites

- Economie, pour éviter les doublons avec la Région dont c'est l'une des principales compétences

▲ ▲ Compétences renforcées

- Solidarité des territoires
- Aménagement numérique des territoires

▶ Compétences transférées à la Région

- Transports routiers interurbains
- Transports routiers scolaires (à l'exception des élèves handicapés)
- Elaboration du plan de gestion des déchets

Ce projet de mandature s'appuie sur trois engagements forts :

1. Maintenir l'excellence de gestion

- Gel des impôts locaux
- Maîtrise de la dette
- Maîtrise de la masse salariale
- Maîtrise des coûts de gestion et de fonctionnement interne

2. Simplifier la sphère locale

- Coordination et mutualisation au sein du G6 normand
- Simplification et accessibilité des services au public
- Mutualisation des fonctions support avec certains satellites du Département

3. Repositionner le Département sur ses compétences essentielles

- Le Département, chef de filât de la solidarité sociale (*enfance, insertion, vieillissement, handicap, précarité*)
- Le Département, garant de la solidarité territoriale (*aide aux maîtres d'ouvrage locaux, contrats de développement culturel, ingénierie territoriale, maisons de services au public...*)
- Le Département, échelon de pertinence pour certaines politiques publiques, par subsidiarité (*routes, collèges, aménagement numérique, ports départementaux...*)

Parmi les actions prioritaires identifiées

- Refondre la politique économique autour de l'aide à l'immobilier d'entreprise ;
- Lancer la nouvelle politique culturelle, en contractualisant avec les territoires ;
- Engager les études et grands travaux des itinéraires
- Poursuivre les expérimentations en faveur du maintien à domicile des personnes âgées ;
- Reconstruire le foyer pouponnière de Caen ;
- Mettre en place des consultations itinérantes de PMI via des Bus PMI ;
- Négocier un protocole de prise en charge des mineurs non accompagnés avec l'Etat
- Economiser 5 M€ d'ici 2020 sur les achats publics ;
- Refondre le site calvados.fr pour l'adapter aux usages contemporains et y développer des télé-services...

Stratégie Calvados Territoires 2025

La nouvelle politique territoriale du Calvados, adoptée en juin dernier par l'assemblée départementale entrera en application le 1^{er} janvier 2017, avec une enveloppe de 60 M€. Sa répartition sera plus juste, mieux adaptée aux réalités et aux besoins de chaque territoire.

Avant, les financements départementaux étaient accordés au cas par cas, par exemple pour la construction de bibliothèques, d'équipements sportifs, d'écoles de musique, de pôles de santé... Le Département a souhaité sortir de cette politique de guichet pour entrer dans une logique globale de projets menés à l'échelle d'un territoire.

Prioriser les investissements...

Pour cela, il a défini ses priorités* et sa stratégie, « *Calvados territoires 2025* », qui lui permettra de prioriser les investissements (*ex : équipements sportifs en faveur de la jeunesse, écoles de musique, pôles de santé libéraux et ambulatoires...*)

Pour coller aux réalités de terrain, un état des lieux précis des 17 intercommunalités calvadosiennes en matière d'économie, de culture, de solidarité,... a été dressé. Ces diagnostics permettent de déterminer localement les enjeux en termes d'aménagement et de développement du territoire, au regard des priorités départementales.

... et les répartir équitablement

Avec *Calvados Territoires 2025*, l'enjeu est aussi de distribuer équitablement les investissements sur les territoires afin par exemple de ne pas multiplier les équipements de même nature sur un même territoire et de favoriser une meilleure répartition des subventions.

Calvados territoires 2025 – 7 priorités*

- *Economie*
- *Environnement-cadre de vie*
- *Culture*
- *Sport*
- *Enfance-jeunesse*
- *Santé-Autonomie*
- *Aménagement et services au public*

La prochaine étape consistera à engager un dialogue avec chaque intercommunalité pour bâtir un projet territorial sur 5 ans (2017-2021), partagé par l'ensemble des acteurs concernés.

Un nouvel élan pour le développement culturel du territoire

Comme il le fait avec l'ensemble de ses politiques, le Département du Calvados a également engagé la refonte de ses actions dans le domaine de la culture, afin d'impulser un nouvel élan, davantage en lien avec les territoires.

Un nouvel élan, pourquoi ?

- Revisiter des dispositifs anciens
- Irriguer équitablement la culture sur tous les champs dont le Département a la compétence : spectacle vivant, lecture publique, enseignements artistiques, patrimoine, archéologie et archives.
- Faire de la culture un outil de qualification des territoires

La politique culturelle du Calvados se déploiera sur 4 axes :

1. Favoriser le développement culturel des territoires

- par la mise en place de **contrats de développement** culturel progressivement engagés au cours de cette mandature, pour arriver à la généralisation de saisons culturelles de territoires.
- **Par la lecture publique, pour laquelle il convient de :**
 - Adapter le fonctionnement aux nouvelles intercommunalités,
 - Accompagner la montée en puissance des réseaux,
 - Accompagner la présence du numérique,
 - Adapter les collections aux différents publics.

2. Préserver et valoriser le patrimoine du Calvados

Les évolutions :

- Ouvrir le **secteur de l'archéologie** en dehors des projets départementaux
- Mettre en place une stratégie de valorisation des **fonds archivistiques**
- Simplifier les règles d'attribution des aides à la protection et à la **valorisation du patrimoine** dans une optique de valorisation notamment touristique

3. Soutenir et développer l'offre des enseignements artistiques

Il s'agira de mieux mailler et structurer le paysage et les actions des **établissements culturels d'enseignements artistiques**.

4. Contribuer à la diversité et à la cohérence des actions d'éducation artistique au collège.

- En sollicitant plus largement les acteurs culturels du territoire par des appels à projets, pour qu'ils interviennent dans les collèges.
- Par un élargissement des projets financés permettant de mieux s'appuyer sur la vie culturelle des territoires,
- En veillant à la cohérence de l'ensemble des projets soutenus par les différents partenaires,
- Par la construction de parcours éducatifs cohérents et articulés, tout au long de la scolarité de l'élève

Repères

- *Budget culture du Calvados 11,7 M€*
- *Création d'une direction de la culture dans l'organigramme départemental*

Transfert de la compétence Transports à la Région

Conformément à la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), les départements s'appêtent à transférer la compétence transports interurbains et transports scolaires aux Régions, respectivement au 1^{er} janvier 2017 et au 1^{er} septembre 2017.

Dans le Calvados, les discussions ont été entamées mi-2016. Elles ont permis d'aboutir à une série d'accords entre la Région et le Département :

- Le transfert de la compétence transports aura lieu à la **date unique du 1^{er} septembre 2017** ; par conséquent, le Département du Calvados continuera d'exercer sa compétence en matière de transports interurbains par délégation jusqu'au 31 août prochain.
- Le **transport des élèves handicapés** restera dans le giron départemental et sera désormais du ressort de la direction de l'Autonomie.
- Malgré ce transfert de compétence, le Département a souhaité maintenir les engagements pris auprès des habitants Caen-la-Mer et plus largement auprès de l'ensemble des utilisateurs du réseau de transport caennais **en subventionnant le projet de tramway sur fer à hauteur de 45 millions d'euros.**

A retenir

- **+ 36 M€ de charges nettes transférées**

Lors de la session, les élus calvadosiens auront à se prononcer sur les dernières modalités à mettre en œuvre pour que le transfert soit effectif et le service, continu et de qualité.

Ces dispositions concernent notamment :

- Le personnel transféré,
- Le réseau Bus Verts,
- Les circuits spéciaux de transports scolaires,
- La répartition de l'encours de la dette,
- Le transfert des matériels,
- Le réseau des abribus,
- La gare routière,
- Le schéma départemental d'accessibilité.

Repères – Chiffres-clé

- **40,8 M€ consacrés aux transports (dont 10 M€ pour les transports scolaires)**
- **Le réseau des Bus Verts représente à lui seul 23,6M€ et enregistre 3,32M de validations (dont 60 % à titre scolaire)**
- **3 725 000 voyageurs**
- **30 000 élèves transportés (dont 21 000 collégiens et lycéens)**
- **350 circuits scolaires**
- **72 organisateurs locaux**
- **256 abribus**

Fermeture de Calvados Stratégie

La loi NOTRe a supprimé la clause de compétence générale des départements en matière de développement économique et limité la possibilité qu'ils avaient jusqu'alors de « *participer au financement d'organismes concourant au développement économique de leur territoire.* ».

Dès lors, le Département du Calvados, principal financeur de l'agence de développement économique *Calvados Stratégie*, ne peut plus assurer juridiquement le fonctionnement de cet outil d'appui au développement économique qu'il avait porté sur les fonds baptismaux en 2001, et qui, au fil de ces

quinze années d'engagement, avait largement concouru à la création ou à la sauvegarde de milliers d'emplois.

Après une année de transition qui a été mise à profit pour préparer l'arrêt de cette structure, les élus départementaux doivent acter sa fermeture définitive.

Le Département ne peut plus intervenir :

- *Participation au financement des aides de la Région pour la création ou l'extension d'activité économique*
- *Aide en faveur des entreprises en difficulté*
- *Participation au capital de sociétés de garantie*
- *Interventions en faveur du développement économique dont le fondement était la clause de compétence générale*
- *Aide à l'immobilier d'entreprise (mais les communes ou leurs groupements peuvent déléguer cette compétence au Département)*